

JPMorgan Funds – Multi Manager Sustainable Long Short Fund

Politique d'exclusion

Juin 2020

Le JPMorgan Funds – Multi Manager Sustainable Long Short Fund (le « Fonds ») reflète bon nombre des valeurs environnementales, sociales et de gouvernance que partagent nos clients dès lors qu'il exclut certains secteurs et certaines activités. Les exclusions suivantes s'appliquent aux investissements physiques du portefeuille du Fonds et aux expositions longues mises en œuvre par le biais de produits dérivés, en fonction de l'exposition économique sous-jacente. Les produits dérivés utilisés pour adopter une exposition courte ne représentent pas des investissements détenus par le Fonds et ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des critères d'exclusion. Il en va de même pour les indices et les organismes de placement collectif. Certains secteurs font l'objet d'une exclusion pure et simple, tandis que d'autres sont soumis à des seuils maximums (en % du chiffre d'affaires), qui peuvent varier selon que l'entreprise est un producteur, un distributeur ou un prestataire de services, sous réserve des exceptions indiquées ci-après.

	EXCLUSION FONDEE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES		EXCLUSION PURE ET SIMPLE
SUR LA BASE DE VALEURS	Armes conventionnelles (y compris composants)	Production d'électricité : charbon	Armes controversées (y compris composants)
	Alcool	Production d'électricité : pétrole et gaz	Armes nucléaires
	Tabac	Production d'électricité : nucléaire	Pornographie
	Jeux d'argent		Sables bitumineux
	Combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz)		
SUR LA BASE DE NORMES*			Entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial de l'ONU**

* Si l'entreprise n'est pas en mesure de remédier à un manquement aux normes dans un avenir proche ou ne manifeste aucune volonté d'y remédier, nous l'excluons immédiatement. S'il est plus difficile de trancher, nous abordons la question avec l'entreprise.

** ONU = Organisation des Nations Unies Le Pacte mondial de l'ONU est une initiative visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre.

Au sein du cadre d'exclusion du Fonds, J.P. Morgan Alternative Asset Management Inc. (« JPMAAM »), en tant que gestionnaire financier du Fonds, cherche à faire la distinction entre les entreprises qui continuent à s'engager dans des activités moins durables et celles qui opèrent une transition vers une plus grande durabilité, notamment en ce qui concerne le changement climatique. JPMAAM anticipe en particulier que la question du changement climatique et des émissions de carbone revêtira de plus en plus une importance stratégique pour les producteurs d'électricité.

JPMAAM entend ainsi identifier les entreprises de ce secteur qui opèrent une transition active en faveur d'une production d'électricité durable et qui font de la réduction des émissions une priorité. Ces entreprises, qui feraient autrement l'objet d'une exclusion, (1) doivent bénéficier d'un profil de durabilité en amélioration, selon la méthodologie de notation ESG de JPMAAM, et (2) ne peuvent représenter au total plus de 5% de la valeur liquidative du fonds.

Source : J.P. Morgan Alternative Asset Management Inc., au 25 novembre 2019. Les critères d'exclusion et d'inclusion susmentionnés sont susceptibles d'être modifiés périodiquement sans préavis. Le cas échéant, le présent document sera adapté en conséquence.

La reproduction de tout ou partie de cette présentation est interdite sans autorisation préalable de J.P. Morgan Asset Management.

Les informations contenues dans ce document promotionnel ont été puisées à des sources considérées comme fiables. J.P. Morgan Asset Management ne peut cependant garantir l'exactitude ni l'exhaustivité. Toutes prévisions ou opinions exprimées sont propres à J.P. Morgan Asset Management à la date d'édition de ce document et sont susceptibles de changer à tout moment sans préavis. Ceci ne constitue pas une offre ou une recommandation à l'achat ou à la vente d'investissements, et ne doit pas être considéré comme suffisant pour prendre une décision d'investissement.

Les opérations de souscription, rachat et conversion ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus, DICI ou notice d'information en vigueur soumis à l'AMF. Il est rappelé que préalablement à toute opération de souscription, arbitrage ou rachat d'OPCVM, l'investisseur doit recueillir l'avis de ses propres conseils juridiques et fiscaux.

Les fonds ne sont pas garantis en capital. Les performances passées ne sont pas une garantie des résultats futurs et la valeur d'un investissement peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers et des cours de change. Les marchés dits « émergents » présentent un degré de volatilité et donc de risque plus élevé que celui des autres marchés. La documentation légale des OPCVM et les rapports financiers sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de J.P. Morgan Asset Management (Europe) S.à.r.l. - Succursale de Paris - 14 place Vendôme, 75001 Paris.

J.P. Morgan Asset Management est la marque des activités de gestion d'actifs du groupe J.P. Morgan Chase & Co. Tout appel téléphonique à J.P. Morgan Asset Management est susceptible d'être enregistré à des fins juridiques, de sécurité et de formation. Les informations et données contenues dans ces communications seront enregistrées et stockées par J.P. Morgan Asset Management en ligne avec la Politique de protection des données pour la zone EMOA, qui est accessible à l'adresse suivante : <http://www.jpmorgan.com/pages/privacy>.

Emis par J.P. Morgan Asset Management (Europe) SARL - Succursale de Paris, 14 place Vendôme, 75001 Paris, Capital social : 10 000 000 euros - Inscrite au RCS de Paris, N°492956693.

LV-JPM52688 | 06/20 | FR
